PRÉFET DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Le directeur

à

Monsieur le Maire de Bourg-Saint-Christophe
Place de la mairie
01 800 Bourg-Saint-Christophe

Références :
2026AvisBourgStChristophe128
Vos réf. :

Dossier suivi par : Eric Villedieu
Service Urbanisme et Risques/Unité Planification
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr
tél : 04 74 45 63 20

Copie :
DCAT/BAUIC

Bourg-en-Bresse, le - 2 SEP. 2026

Objet : avis sur le projet de modification du PLU

Vous m'avez transmis le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg-Saint-Christophe en vue de recueillir l'avis des services de l'État.

Le présent projet a pour objet la modification du zonage de la parcelle ZD 623 d'une superficie de 630 m2 actuellement classée en zone Np (naturelle protégée). Cette modification s'impose afin de répondre à un besoin de stationnement de proximité, lié à la réhabilitation d'un ancien bâtiment agricole jouxtant cette parcelle. Ce bâtiment est destiné à accueillir une micro-crèche, un centre technique communal, des logements ainsi que des locaux médicaux et paramédicaux.

Je note tout d'abord que la délibération de prescription de cette procédure date du 28 mai 2026. Les nouvelles dispositions émanant de la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement (loi Huwart) concernant les procédures d'évolution du PLU sont entrées en vigueur le 26 mai 2026. Le reclassement de cette parcelle, manifestement sans impact sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, relève bien de cette procédure.

Le reclassement de cette parcelle située dans le prolongement du village n'appelle pas d'observation. La proximité immédiate de bâtis existants à vocation d'habitations et la destination finale de la parcelle suggèrent toutefois qu'un classement en zone UA serait sans doute plus cohérent que le classement retenu en sous secteur Np1.

En conclusion, j'émets un avis favorable au projet de modification du PLU. Les services de la direction départementale des territoires restent à votre disposition pour vous accompagner.

Le directeur,

Vincent PATRIARCA